

N° 104
Décembre 2016

Le Petit Pôtanais

Dans l'attente des fêtes ...

Comme chaque année, les membres du CCAS ont convié tous les habitants de la commune de 70 ans et plus à se réunir autour d'un repas préparé par "les Traiteurs du Manoir".

Cette année, 128 personnes sont invitées à nous rejoindre ce mercredi 7 décembre 2016 à partir de 12h00 à la salle des fêtes.

Notre volonté est non seulement d'organiser ce repas, mais également de permettre, par le biais de nos visites annuelles, de rencontrer nos aînés à leur domicile tout au long de l'année.

Courant décembre, un colis sera remis aux personnes ne pouvant être présentes au repas.

Outre cette action auprès de nos aînés, nous voulons élargir nos interventions au sein du CCAS. Depuis plusieurs mois, nous sommes régulièrement interpellés par des adolescents souhaitant voir leur commune s'investir pour eux.

Nous aurions pu faire le choix de bâtir des actions sans eux, mais nous avons souhaité les écouter tout en leur permettant de s'exprimer sur leurs attentes et leurs projets. Aussi, lors des vacances de février, nous allons leur proposer ce temps d'écoute.

Nous souhaitons qu'ils deviennent acteurs, c'est-à-dire en s'investissant et en s'engageant. Nous les invitons dès maintenant à y réfléchir et à se mobiliser. Une boîte à idées sera installée à l'accueil de la mairie (contact également possible par mail : mairie.st-potan@wanadoo.fr) pour y déposer des idées de projets et laisser les coordonnées des jeunes souhaitant s'investir.

Dans l'attente, je vous souhaite avec l'ensemble du Conseil municipal de très belles fêtes de fin d'année avec vos proches et vous invite à retenir la date du dimanche 8 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux suivie de notre pique-nique participatif.

Typhaine DIBONET
Adjointe au Maire.

Bulletin d'information communale n° 104
Décembre 2016

Publication : Arnaud Lécuyer

Rédaction : Arnaud Lécuyer, Sylvie Coeurdray-Bouget,
Solène Jacob, David Ferchat.

Mise en page et photos : David Ferchat

Mairie de Saint-Pôtan - 9 rue Berthelot

Tél. : 02.96.83.72.23 ; Télécopie : 02.96.83.74.73

Email : mairie.st-potan@wanadoo.fr

Accueil (sauf semaine du 26/12, voir "A Noter") :

- Lundi, mardi, jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45
- Samedi : de 9 h à 12 h

Le conseil municipal...

Réunion du 8 novembre

Présents :

Arnaud Lécuyer, Agnès Hervé, Pierre Bertrand, Typhaine Dibonet, Pascal Cade, Fiona Dagorne (secrétaire de séance), Marylène Desdoit, Mickaël Chenu, Anne-Sophie Lemonnier, David Ferchat, Delphine Durand, Sébastien Bourdais, Martine Samson, Marie-Hélène Carfantan.

Absent excusé : Benjamin Moyon (pouvoir à Mickaël Chenu).

▪ Résultat du nouvel appel d'offres pour les travaux de restauration de l'église.

La commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau le 30 septembre dernier pour l'ouverture des plis relatifs à l'attribution des lots "Couverture" et "Menuiseries bois" du projet de restauration de l'église. Les offres ont été analysées par l'architecte Mme PROUX et le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, après étude de ce rapport, de retenir la proposition suivante :

Lot n° 3 : Couverture : Entreprise DAVY de Plérin : 79 592.79 € HT + option : 1 998.77 € HT.

Pour le "lot n° 4 : Menuiseries bois", un seul candidat ayant répondu à l'appel d'offres, et l'offre présentée étant nettement supérieure à l'estimation de l'architecte, le Conseil municipal décide de déclarer cette unique offre sans suite pour des motifs d'intérêt général et de relancer un nouvel appel d'offres pour ce lot.

▪ Travaux d'assainissement et effacement de réseaux.

Par délibération en date du 26/09/2016, le Conseil municipal a décidé de réaliser une étude sur l'acceptabilité du milieu naturel pour établir l'impact des rejets de la station d'épuration sur le ruisseau récepteur.

Après étude des devis proposés, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité celui de la société NTE de la Chapelle des Fougeretz pour un montant de 11 375 € HT et autorise M. le Maire à signer et notifier ce marché après avoir reçu l'accord du concours financier de l'Agence de l'Eau.

Toujours par délibération en date du 26/09/2016, le Conseil municipal a également décidé de lancer une consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif quartier Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre de cette extension à la société NTE de la Chapelle des Fougeretz et autorise M. le Maire à signer et notifier ce marché.

▪ Création postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs.

Mme Annie GUEHENNEUC et Mme Emmanuelle PANSART-CARFANTAN sont inscrites au tableau d'avancement de grade d'adjoints techniques de 1^{ère} classe. Elles ont reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 30 juin 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2016 pour Mme GUEHENNEUC et au 1^{er} octobre 2016 pour Mme PANSART-CARFANTAN. Il est donc proposé de créer ces postes à compter de ces deux dates.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et valide la création des deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe. Le tableau des effectifs est donc modifié en conséquence.

De plus, conformément aux dispositions de la loi du 19 février 2007 concernant le déroulement de carrière des agents territoriaux, dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé "ratio promus-promouvables" et variable de 0 à 100% est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 100 % ce ratio, pour tous les grades d'avancements possibles.

▪ Contrat de travail d'aide aux temps d'activités périscolaires (TAP).

Le contrat de Mme ALLEN se termine le 15 décembre 2016 et Mme ALLEN ne souhaite pas le renouveler. Le Conseil municipal approuve la création d'une embauche sous contrat à durée déterminée pour la période scolaire allant du 5 janvier 2017 au 6 juillet 2017, à raison de 2 heures par semaine chaque jeudi scolaire, avec une rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe, IB : 340 et IM : 321.

Toute personne intéressée peut déposer sa candidature en mairie.

▪ **Rapport d'observations des comptes de la Communauté de communes du Pays de Matignon.**

Chaque année, la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sélectionne quelques collectivités afin d'effectuer un contrôle de leur gestion publique. Fin 2014, la Communauté de communes du Pays de Matignon a été avertie d'un contrôle portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et faisant l'objet d'un rapport d'observations provisoires puis d'un rapport d'observations définitif. Ce dernier a été présenté en conseil communautaire. Après délibération, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

▪ **Uniformisation de l'octroi des subventions pour les voyages scolaires.**

Dans le but de donner un cadre clair à l'intervention financière de la commune lors des voyages scolaires, il est proposé au Conseil municipal d'uniformiser l'octroi des aides en faveur des élèves des écoles maternelles et primaires scolarisés à Saint-Pôtan ou Ruca dans le cadre du RPI dont les parents sont domiciliés à Saint-Pôtan avec l'instauration d'une aide maximale par enfant et par année scolaire ne pouvant dépasser 33 % du coût total du séjour par enfant avec un plafond maximal de 100 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité que l'aide maximale par enfant et par année scolaire ne pourra excéder 33 % du coût total du séjour par enfant.

▪ **Séjour classe de découverte de l'école Camart et Bellec de Saint-Pôtan.**

Au vu de la décision prise par le Conseil municipal concernant l'octroi des subventions pour les voyages scolaires, et pour donner suite à la demande effectuée par Mme Tiphaine ROPARS, Directrice de l'école Camart et Bellec de Saint-Pôtan pour effectuer un séjour en classe de découverte à Concoret (Morbihan) via le CPIE Forêt de Brocéliande les 8 et 9 juin 2017, séjour dont le coût total s'élève à 3 468,43 € pour 30 élèves (soit un montant de 115.61 €), le Conseil municipal décide d'accorder une participation financière arrondie à 38.50 € par élève de Saint-Pôtan, correspondant à l'application du plafond de 33 % du coût total du séjour par enfant.

▪ **Entretien des chemins d'exploitation.**

Il convient d'entretenir les chemins d'exploitation, voies non bitumées empruntées par les agriculteurs et les promeneurs. Deux chemins doivent être faits en priorité : le chemin des Pommeraies et le chemin des lagunes. La compétence "Voirie" ayant été transférée à la Communauté de communes, celle-ci propose les devis suivants :

- Pour le chemin des Pommeraies : travaux d'un montant de 2 898 € HT, soit 3 477.60 € TTC.
- Pour le chemin des lagunes : travaux d'un montant de 740 € HT, soit 888 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces devis et valide les travaux correspondants.

▪ **Agenda d'accessibilité programmé.**

Le diagnostic d'accessibilité établi par Soliha a été présenté au Conseil municipal le 10 mars 2016 avec un montant prévisionnel de travaux de 65 880 € HT, travaux devant s'étaler sur une période de 3 à 5 ans.

Un agenda détaillé de réalisation a été établi. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de validation de cet agenda auprès de la sous-commission départementale d'accessibilité.

Réunion du 29 novembre

Présents :

Arnaud Lécuyer, Agnès Hervé, Pierre Bertrand, Typhaine Dibonet, Fiona Dagorne, Marylène Desdoit (secrétaire de séance), Mickaël Chenu, Anne-Sophie Lemonnier, David Ferchat, Delphine Durand, Benjamin Moyon, Sébastien Bourdais, Martine Samson, Marie-Hélène Carfantan.

Absent excusé : Pascal Cade.

▪ **Rapports annuels 2015 pour les déchets et l'eau potable.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport concernant le service d'élimination des déchets ainsi que celui relatif au prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ces deux rapports sont disponibles et consultables en mairie.



▪ Nomination des délégués pour le Syndicat d'eau potable.

Suite à l'adhésion au syndicat d'eau "Syndicat des Frémur", il convient au Conseil municipal d'en désigner les délégués. Sont nommés :

Titulaire : Arnaud LECUYER ; Suppléant : Pierre BERTRAND.

▪ Arbre de Noël des enfants.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la somme de 15 € par enfant inscrit dans les deux écoles.

▪ Indemnité du personnel communal.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une prime de fin d'année au personnel communal du même niveau que l'an passé soit 400 € brut pour un temps complet et au prorata pour un temps incomplet.

Une prime mensuelle est également attribuée au personnel qui gère l'agence postale : 150 € net pour l'agent à temps complet et au prorata pour l'agent à temps non complet.

▪ Convention Chenil Service.

Le Conseil municipal valide le renouvellement du contrat de Chenil Service pour un montant de 677.89 € HT.

A noter...

▪ Permis de construire :

- M. GRASSET Sylvain ; La Ville Mois : maison d'habitation.
- M. PORCHER Dominique ; La Ville Mois : maison d'habitation.
- M. CHUITON Dominique ; Le Pont Cholou : Création de bâtiment et modifications d'ouvertures.

▪ Déclaration préalable :

- M. FRONTIN David ; La Tellerie : préau et abri de jardin.

▪ Recensement citoyen.

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

▪ Inscriptions sur les listes électorales.

Les nouveaux habitants sont invités à effectuer leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office, suite à l'envoi d'une liste établie par l'INSEE. Pour plus de sécurité, nous les invitons à venir en mairie vérifier leur inscription.

▪ Cité des métiers - Ploufragan :

DÉCEMBRE 2016	
Ma 6 Décembre 18h	La filière Artistique : les métiers et les débouchés SAINT-BRIEUC
Me 7 Décembre 14h	Les métiers de la Comptabilité VISIO PLOUFRAGAN / ROSTRENN / BREST
Je 8 Décembre 9h	Les métiers de l'Agriculture VISIO LOUDÉAC / GUINGAMP / LAMBALLE
Ve 9 Décembre 9h	Conseils pour une Candidature Efficace PLOUFRAGAN
Lu 12 Décembre 9h	Mieux diffuser son CV via le site Pôle Emploi PLOUFRAGAN
Ma 13 Décembre 14h	Les métiers de la Logistique PLOUFRAGAN
Me 14 Décembre 9h	Diffuser son CV via le site Cap Emploi L'emploi pour les personnes en situation de handicap PLOUFRAGAN
Me 14 Décembre 14h	Le métier d'Architecte PORDIC
Je 15 Décembre	Se projeter dans l'emploi avec un Handicap Psychique Par Les Nouvelles Formation PLOUFRAGAN
Ve 16 Décembre 14h	S'informer sur le Compte Personnel de Formation (CPF) VISIO PLOUFRAGAN / LANNION / ROSTRENN

(Inscription au 02.96.76.51.51 ou www.citedesmetiers22.fr)

Relais Parents Assistants Maternels :

- **Mardi 6 décembre - Rencontres à la bibliothèque - de 10 h à 11 h.**
Bibliothèque de Fréhel (*sur inscription*).
- **Jeudi 8 décembre - Atelier d'éveil "La terre dans tous ses états". 9 h 30 ou 10 h 30 (au choix).**
A la garderie périscolaire d'Hénanbihen (*sur inscription*). *Prévoir une tenue qui ne craint pas et un change.*
- **Mardi 13 décembre - Atelier Musique. 10 h à 11 h.**
A la garderie périscolaire de Saint-Pôtan.
- **Mercredi 14 décembre - Spectacle de Noël "Les découvertes de Grelette" par Grelette et C^{ie}.**
A la maison de l'enfance de Matignon (*sur inscription*). A 10 h 30 ou 15 h 30 (au choix).

SERVICES
enfance

▪ **Carte Nationale d'Identité (CNI) - Traitement des nouvelles demandes.**

Depuis le 1^{er} décembre 2016, et conformément aux nouvelles modalités de dépôt des demandes de cartes nationales d'identité entrées en vigueur à cette date, la mairie de Saint-Pôtan ne sera plus en mesure de recevoir les nouvelles demandes de cartes nationales d'identité.

Seules les mairies telles Matignon, Plancoët, Broons ou Dinan disposant d'un dispositif de recueil, et compétentes pour le recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, seront habilitées à recevoir (sur rendez-vous) et à traiter ces nouvelles demandes. Les demandeurs sont également invités à télécharger le formulaire CERFA 12100*02 disponible en format pdf et à le renseigner avant son impression. Des formulaires cartonnés sont encore disponibles en mairie de Saint-Pôtan jusqu'à épuisement des stocks.

▪ **Formulaire de sortie de territoire pour les mineurs.**

La loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Cette loi sera mise en œuvre le 15 janvier 2017.

A compter de cette date, l'autorisation sera formulée par le biais d'un formulaire CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le complètera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur devra voyager ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.

▪ **Grippe aviaire (Influenza Aviaire) - Conduite à tenir dans les communes à risque élevé.**

De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogènes ont été détectés chez les oiseaux sauvages et dans des élevages commerciaux en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, en Croatie, aux Pays-Bas et au Danemark.

Cette évolution du niveau de risque impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées notamment dans l'ensemble des élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours) au sein des zones à risque élevé dont Saint-Pôtan fait partie. Ce renforcement des mesures de biosécurité impose, pour ces élevages, **la mise en confinement des élevages non-commerciaux ou la pose de filets** permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages. Une surveillance quotidienne de vos animaux est également primordiale.

Plus d'infos sur "<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>"

▪ **Campagne de vaccination contre la grippe.**

Chaque hiver, la grippe touche plus de 2 millions de personnes en France. La vaccination permet de vous protéger contre cette maladie très contagieuse et de préserver vos proches qui peuvent être plus fragiles comme les nourrissons ou les femmes enceintes...

Si vous souffrez de courbatures, douleurs articulaires, maux de tête... vous avez attrapé la grippe. Elle arrive le plus souvent brutalement et est accompagnée de frissons et d'une fièvre pouvant être supérieure à 39 degrés. Une fois contaminé, les symptômes disparaissent progressivement mais seulement au bout de 5 à 10 jours.

La fatigue peut persister plus longtemps. Trop tard pour profiter des fêtes qui approchent.

La MSA d'Armorique mène de nombreuses actions pour permettre à chacun d'être acteur de sa santé et vous encourage à vous faire vacciner contre la grippe avant le 31 janvier 2017. Si vous avez 65 ans et plus ou si vous êtes atteint d'une maladie respiratoire chronique, la MSA prend en charge à 100 % le vaccin. Parlez-en à votre médecin traitant.





▪ Jours de distribution des Restaurants du Cœur pour les périodes de fin d'année.

L'équipe des bénévoles du centre de Matignon vous informe que les distributions de la campagne d'hiver se feront tous les jeudis de 9 h à 11 h 15 et de 14 h à 16 h 15 au centre, ZA Le Chemin Vert, 22550 Matignon.

Vous pouvez aussi vous inscrire les jours de distribution. Pensez à vous munir des documents nécessaires à l'instruction de votre dossier. Renseignements au 02.96.80.52.91 ou 06.76.16.98.74.

▪ Infos-Energie en Bretagne : Devis et signature d'un contrat.

Choisir un professionnel pour réaliser ses travaux est une étape importante. Cela passe par l'établissement d'un devis en double exemplaire par le professionnel stipulant la nature des travaux envisagés. Ce devis est obligatoire pour toute prestation d'un prix supérieur à 150 € et doit-être signé des deux parties.

Pensez à vérifier avant les travaux le nom, adresse et SIRET de l'entreprise, la date de rédaction du devis, le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation. La pose et la fourniture sont à dissocier pour plus de visibilité. Le devis précisera également le type ou la nature des matériaux, la marque, la technique employée. D'autres éléments comme le taux de TVA appliquée et la somme globale à payer, la durée de validité de l'offre etc... devront être indiqués.

L'indication de l'assureur de l'entreprise avec remise d'une attestation personnalisée pour le chantier avant son ouverture, est indispensable pour les travaux couverts par une garantie décennale.

L'obtention de certaines aides financières comme le crédit d'impôt transition énergétique exige entre autre que l'entreprise qui réalise les travaux soit labellisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Même si un annuaire des artisans RGE est consultable sur le site "<http://renovation-info-service.gouv.fr>", le plus simple est de leur demander une copie de leur attestation. Des critères de performances exigés, tout comme la date de la visite préalable, doivent être mentionnés sur le devis.

▪ Services de l'Agence Postale.

L'Agence Postale Communale propose ses services dans les locaux de la mairie de Saint-Pôtan. En plus des services traditionnels tels les affranchissements, la vente de timbres et d'enveloppes Prêt-à-Poster, l'envoi de colis ou de recommandés, les retraits d'argent sont également possibles pour les titulaires de comptes bancaires à la Banque postale.

Comme idées cadeaux, vous pourrez commander des pièces de 10 € argent en édition limitée "le Petit Prince" (il y en a 12 différentes). Des cartes cadeaux sont également disponibles tout comme des timbres de vœux à gratter avec des cadeaux à gagner, des forfaits mobiles, des cartes de vœux et cartes de vœux Unicef.

L'agence postale est ouverte aux mêmes heures d'ouverture de la mairie.

▪ Assemblée Générale annuelle de l'Amicale Laïque.

L'amicale laïque a tenu son assemblée générale annuelle, en présence des maires de Ruca et Saint-Pôtan. La présidente, Rose-Marie Cade, après avoir salué l'assistance, a exprimé sa satisfaction quant à la réussite des deux principales manifestations de l'année : rallye auto et marché automnal. Elle a remercié les bénévoles de l'amicale, les parents d'élèves ainsi que toutes les personnes ayant contribué au succès de ces manifestations.

La trésorière, Clotilde Le Guen, a présenté des comptes bénéficiaires qui permettront, cette année encore, de participer à certains projets de l'école communale Camart et Bellec : après le voyage au ski des "grands" l'an dernier avec Audrey Lefort, Tiphaine Ropars, enseignante en maternelle, projette d'emmener sa classe deux jours et une nuit à Concoret (56), près de la forêt de Brocéliande.

La présidente a rappelé le sens qu'elle donne à l'amicale laïque "rassembler tous les âges autour d'animations variées, tout en soutenant l'école publique, car c'est la vie de nos communes". Les personnes désirant soutenir les actions de l'amicale peuvent déposer leur adhésion de 3 € pour l'année à l'école.

Dates à retenir pour 2017 : 4 juin : 2^e rallye auto - 1^{er} octobre : 4^e marché automnal à Ruca.



▪ **Saint-Pôtan Patrimoines organise son Concert de Noël le dimanche 11 décembre.**

Saint-Pôtan Patrimoines présente son quatrième concert de l'année avec la chorale "L'EVEIL", ensemble vocal et instrumental de Lamballe, dirigé par Roland Jaeck. Ce chœur, dont la renommée s'étend bien au-delà du secteur de Lamballe - il s'est déjà rendu en Alsace et en Allemagne -, explore toutes les musiques : classique, sacrée, du folklore ou de la fantaisie. Pour ce concert de Noël, les choristes ont préparé un programme de musiques sacrées, anciennes et contemporaines, de chants de la liturgie orthodoxe, de gospels et de Noëls traditionnels français et étrangers. Certains chants seront accompagnés à l'orgue, au piano, à la guitare et souvent aussi avec des percussions. Les bénéfices de cette soirée, comme lors des manifestations précédentes, seront intégralement affectés à la sauvegarde de l'église de Saint-Pôtan. L'église étant fermée pour travaux, le concert aura lieu à l'église de Ruca le dimanche 11 décembre.

*Eglise de Ruca, dimanche 11 décembre à 16 h. Entrée 6 € - gratuit moins de 12 ans.
Réservations à l'épicerie Chez Valérie, au bar Le Nautil,
à l'office de tourisme à Matignon ou au 06.82.32.13.33*

EGLISE DE RUCA
Dimanche 11 décembre
à 16 h
CONCERT DE NOËL

par la Chorale L'EVEIL
Ensemble vocal et instrumental de Lamballe

Tarifs : 6 € - gratuit moins de 12 ans
Réserv. à St-Pôtan, épicerie Chez Valérie et bar Le Nautil
à Matignon, office de tourisme ou au 06 82 32 13 33
Concert organisé par l'association St-Pôtan Patrimoines
au bénéfice de la restauration de l'église de Saint-Pôtan

▪ **Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017.**

- Les lundi 26/12 et mardi 27/12 : Fermé ;
- Le mercredi 28/12 : Fermé ;
- Le jeudi 29/12 : Ouvert de 8 h à 12 h ;
- Le vendredi 30/12 : Ouvert de 8 h à 12 h ;
- Le samedi 31/12 : Ouvert de 9 h à 12 h ;
- Le lundi 2/01/2017 : Fermé.

Pot'infos...

Mercredi 7 décembre

Repas du CCAS

A 12 h à la salle des fêtes.

Samedi 10 décembre

**Concert de Noël de l'école de musique
Du Pays de Matignon**

A 20 h 30 à la salle des fêtes. Entrée libre.

Dimanche 11 décembre

Concert de Noël - Saint-Pôtan Patrimoines

A l'église de Ruca à 16 heures.

Mercredi 14 décembre

Bûche de Noël du Club de la Joie de Vivre

A la salle des fêtes.

Vendredi 16 décembre

Arbre de Noël de l'école Saint-Michel

A la salle des fêtes à partir de 20 h 30.

Samedi 17 décembre

Arbre de Noël de l'école Camart et Bellec

A la salle des fêtes de Ruca à partir de 19 h.

Dimanche 8 janvier

Vœux du maire à 11 heures

A la salle des fêtes



Saint-Pôtan et son histoire

La Croix Michel Allain



Il se trouve à Saint-Pôtan un paisible village, la Croix Michel Allain, où selon la légende, un diable musicien s'était exercé en des temps lointains à mettre un peu d'animation

✚ Un village et deux appellations.

La Croix Michel Allain. Le cadastre napoléonien fait mention d'un lieu-dit et d'une croix, situés en un même lieu et portant l'un et l'autre le nom de "Croix Michel Allain". On peut penser que la croix, érigée par un certain Michel Allain, donna son nom aux demeures agglomérées à proximité. Les "Allain" sont plus de 300 en Côtes d'Armor. A Saint-Pôtan, Michel Allain, 27 ans, épousait solennellement Jacquemine Berrest dans l'église paroissiale le 8 janvier 1743.

La croix aujourd'hui disparue était "de carrefour", en bois. Le village se trouvait à la jonction de quatre chemins, vers Saint-Pôtan, vers Ruca, vers Matignon par les Forges, vers l'Equivy et le Bois Gerbaut (avec la Fontaine à la Biche et la source du ruisseau dit le Rat) ; il bénéficiait d'une certaine animation et au recensement de 1861, on y dénombrait 16 personnes, en 3 familles.

La Boudarderie. Outre sa dénomination officielle, le village était couramment appelé la Boudarderie. La toponymie nous dit que les noms en "ière" et "erie", "nombreux dans les zones de langue romano-française et d'habitat dispersé, sont toujours féminins et généralement construits avec un nom d'homme". Joseph Boudard, l'un de ces hommes, était laboureur à la Boudarderie dans les années 1860, puis Pierre et Alexandre Boudard.

✚ Quand Satan menait le bal à la Boudarderie.

C'était il y a longtemps. Brune et blonde jeunesse de Saint-Pôtan et Ruca se pressait à la Boudarderie pour participer à une "pilerie de place". Le sol en terre battue d'une des maisons avait été refait à neuf, et suivant la coutume, tous étaient venus danser afin de bien tasser, opération joignant l'utile et l'agréable, voire le défendu. Le musicien entraînait tout son monde dans des rondes "endiablées". On dansait, on dansait...il n'y avait plus moyen d'arrêter la musique, ni de ralentir le rythme échevelé des couples enlacés. Lorsqu'on remarqua que le plus déchaîné des danseurs, inconnu de tous, avait les pieds fourchus, on comprit que le diable en personne menait la sarabande.

On courut chercher le recteur de Saint-Pôtan mais à peine eût-il brandi son étole que celle-ci se trouva réduite en charpie. Le diable était le plus fort. Il fallut quérir de toute urgence le curé doyen de Matignon (Nicolas Karsanté ?), qui arriva muni de plusieurs étoles. A sa vue, le diable fit un trou dans le mur et s'enfuit.

"Le trou du diable" a été longtemps visible, comme en témoignent les habitants du village. Les nombreux colmatages du mur ne tenaient jamais bien longtemps. Il se trouve que les dernières réparations ont mieux résistées ; la maison a été rénovée d'une manière plus professionnelle tandis que les rafistolages sur les anciens murs en torchis ne demandaient qu'à s'écrouler.

On trouve un récit de la même veine chez Chateaubriand, dont le théâtre est le château de Monchoix en Pluduno, et que l'imaginaire de Saint-Pôtan s'est peut-être approprié.

L. Hamon
J. Robert